

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac :

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Nathalie DENIS – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-075 : AJOUT DE POINT A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de sa séance du 29 mars 2017 (délibération n°2017-039), le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017, afin d'apporter un soutien au pôle administratif et financier. Ce poste n'ayant pas pu être pourvu, il est proposé de le supprimer.

Néanmoins afin de procéder au renfort du service administratif et financier, il est proposé d'ajouter un point à l'ordre du jour pour valider la conclusion d'un contrat de type CUI-CAE, sur un poste de chargé de gestion administrative et financière.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide l'ajout du point « Service administratif et financier - Conclusion d'un contrat aidé et suppression du poste de contractuel - chargé de gestion administrative et financière » à l'ordre du jour,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-076 : RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Afin de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, notamment dans le cadre du préfinancement des opérations d'investissement dont le versement des subventions et du FCTVA n'a pas encore été perçu, la Communauté de Communes dispose actuellement d'une ligne de trésorerie contractée le 14 juin 2016, auprès de la Banque Postale, à hauteur de 800 000 €, sur une durée d'un an, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Taux d'intérêt applicable : EONIA + marge 0,95%

Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'enveloppe, soit 1 200 €

Commission de non utilisation : 0,10% du montant non utilisé

Paiement trimestriel à terme échu des intérêts et de la commission de non utilisation

La ligne de trésorerie en cours arrivant à son terme au 13 juin 2017, il est proposé de procéder à son renouvellement pour un montant de 600 000 €, sur une durée d'un an.

Les offres reçues dans le cadre de la consultation pour le renouvellement de la ligne de trésorerie sont récapitulées dans le tableau joint en annexe.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le renouvellement de la ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale, d'un montant de 600 000 €, aux conditions indiquées en annexe,
- autorise Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à constater le renouvellement de la ligne de trésorerie,
- autorise Madame la Présidente à effectuer, sans autre délibération, toutes opérations relatives à la ligne de trésorerie, dans les conditions prévues au contrat.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-077 : REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Vu la délibération n°2017-017 en date du 15 février 2017 portant création de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT),

Les membres de la CLECT ont décidé de se doter d'un règlement intérieur (joint en annexe) afin de préciser le fonctionnement de cette commission.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le règlement intérieur de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT),
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-078 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE GOURDON POUR L'AMENAGEMENT DU TOUR DE VILLE SUD

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre de déroger aux principes de spécialité et d'exclusivité régissant les relations entre les communes et les EPCI dont elles sont membres, afin de pouvoir participer au financement de dépenses de fonctionnement ou d'investissement.

Ainsi, pour permettre le financement de la réalisation ou du fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours.

C'est dans ce cadre que la Commune de Gourdon sollicite, par courrier en date du 20 avril 2017, un fonds de concours auprès de la Communauté de communes Quercy Bouriane pour le financement de l'opération de travaux de réaménagement et valorisation commerciale et architecturale du tour de ville Sud.

La délibération n°19 du conseil municipal de Gourdon en date du 4 avril 2017 entérine un coût prévisionnel d'opération s'élevant à 1 565 796,85 € HT et son plan de financement, le reste à charge de la Commune s'élevant à 371 648,43 € HT.

Le fonds de concours sollicité est de 60 000 € et n'excède donc pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune de Gourdon, bénéficiaire du fonds.

Considérant que les travaux de réaménagement et valorisation commerciale et architecturale du tour de ville Sud sont des dépenses d'investissement éligibles à un fonds de concours,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Considérant que ces travaux répondent à un besoin d'amélioration de l'image de la ville, de la circulation et du stationnement sur le « tour de ville », de l'accessibilité des piétons et PMR mais également de valorisation architecturale et commerciale,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 1 vote contre (pouvoir de Monsieur Philippe DELCLAU à Monsieur Bernard BOYE) :

- valide l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 € à la Commune de Gourdon pour le financement de l'opération de travaux de réaménagement et valorisation commerciale et architecturale du tour de ville Sud,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-079 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 30 novembre 2015 (délibération n°2015-172), a validé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint administratif principal de 1ère classe, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017,
- valide la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-080 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 19 octobre 2005, a validé la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017,
- valide la suppression du poste d'adjoint technique à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-

Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-081 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mars 2009, a validé la création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, et ce à compter du 1^{er} janvier 2017.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint du patrimoine à temps complet qui n'aura plus à être pourvu.

Un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2017,
- valide la suppression du poste d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-082 : CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE PRINCIPAL

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 12 février 1999, a validé la création d'un poste d'un chargé de mission à temps complet qui est devenu, par voie d'intégration directe, un poste d'attaché le 1^{er} mars 2005.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, attaché principal, et ce à compter du 1^{er} septembre 2017.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'attaché principal à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-083 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 2 juillet 2014, a validé la création d'un emploi d'avenir, à temps complet, en soutien de personnel au sein du service petite enfance- Relais Assistantes Maternelles, et ce à compter du 1^{er} septembre 2014 et jusqu'au 31 août 2017.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a repris en direct la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Saint Germain du Bel-Air au 1^{er} janvier 2017.

L'agent en contrat emploi d'avenir, partage donc actuellement son temps de travail entre le service du relais Assistantes Maternelles et l'ALSH de Saint Germain.

Afin d'assurer la qualité de ces deux services à la population, le besoin de renfort de personnel sera toujours prégnant à l'issue du contrat emploi d'avenir. Il convient donc de créer un poste d'adjoint d'animation à temps plein, partagé entre le RAM et l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air, à compter du 1^{er} septembre 2017.

L'agent recruté sera rémunéré selon la grille indiciaire afférente au grade et le régime indemnitaire afférent applicable.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'adjoint d'animation, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAÏLLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-084 : SERVICE VOIRIE - CONCLUSION D'UN CONTRAT AIDE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La conclusion de deux contrats aidés, à compter du 24 avril 2017, a été validée par le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 29 mars 2017 (délibération n°2017-040). Les agents recrutés sur ces postes sont en charge pendant 3 mois de l'entretien des sentiers de randonnées puis viendront en renfort de l'entretien de la voirie, en remplacement d'un départ à la retraite, d'une mutation d'un agent à temps non complet (14 heures hebdomadaire), et afin de permettre le retour de l'agent en charge sur l'entretien des « Ouvrages d'Art ».

Néanmoins, le service voirie doit faire face au départ d'un agent dont le contrat aidé n'a pas été renouvelé et à l'absence d'un agent en arrêt maladie. L'effectif actuel ne permet pas de faire face à la charge de travail accrue et à la mise en route sereine de la campagne de PATA.

Pour ces raisons, il est proposé de créer un poste, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} juillet 2017, à temps complet, rémunéré au SMIC, dans le cadre de contrats aidés de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce type de contrat aidé permet l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, de demandeurs d'emploi justifiant de 24 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi dont : jeunes de moins de 26 ans, sans diplôme ni qualification n'ayant pas pu être orientés vers un emploi d'avenir, demandeurs d'emplois justifiant de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 24 derniers mois, demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une protection internationale et bénéficiaires des minima sociaux. Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE se situe, selon les bénéficiaires, entre 55% et 90% du SMIC brut plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'un contrat aidé de type CUI-CAE, à temps complet, pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 1^{er} juillet 2017,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-085 : SERVICE ALSH DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR – CONCLUSION D'UN CONTRAT AIDE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Dans la note de synthèse du Conseil Communautaire du 31 mai 2017, était proposée la création d'un emploi d'avenir à temps complet, au sein de l'ALSH de Saint Germain du Bel-Air, dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, à compter du 1^{er} juillet 2017. Dans l'intervalle de l'envoi de la convocation et de la séance, il est apparu qu'il n'est plus possible, pour le moment, de conclure des Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi. En effet, le dispositif, porté par les missions locales, a rencontré un important succès et ne peut plus être actuellement financé par l'Etat.

Néanmoins, afin de renforcer le service de l'ALSH de Saint-Germain du Bel-Air, il est proposé de créer un poste, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2017, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), rémunéré au SMIC, dans le cadre d'un contrat aidé de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce type de contrat aidé permet l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, de demandeurs d'emploi justifiant de 24 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi dont : jeunes de moins de 26 ans, sans diplôme ni qualification n'ayant pas pu être orientés vers un emploi d'avenir, demandeurs d'emplois justifiant de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 24 derniers mois, demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une protection internationale et bénéficiaires des minima sociaux. Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE se situe, selon les bénéficiaires, entre 55% et 90% du SMIC brut plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la conclusion d'un contrat aidé de type CUI-CAE, à temps non complet (20 heures hebdomadaires), pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 1^{er} juillet 2017, sur un poste d'agent d'animation,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-086 : AIDE INDIVIDUELLE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE - SOCIETE VALETTE

Rapporteur : Daniel THEBAULT

La SAS VALETTE FOIE GRAS a établi un plan d'investissement pour favoriser la compétitivité de son entreprise. Ce plan vise notamment à :

- améliorer la productivité,
- améliorer les conditions de travail des opérateurs,
- augmenter sa capacité de production,
- renforcer sa capacité d'analyse et son système de gestion.

Par le biais de ce plan d'investissement, deux chantiers seront menés :

- la transformation du site de Gourdon pour optimiser le processus de préparation des commandes et des tournées, ainsi que la productivité et la mise en place d'un mode de gestion « zéro papier »,
- la modernisation du site de Saint-Clair afin de répondre aux besoins du marché en termes d'augmentation de la productivité et de redimensionnement des matériels de production.

Ce plan d'investissement pour la modernisation et la compétitivité de la SAS VALETTE FOIE GRAS représente une enveloppe globale de 1 740 651,81 €.

La SAS VALETTE FOIE GRAS a déposé auprès de la Région Occitanie un dossier de demande de subvention réputé complet en décembre 2016.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) a modifié l'exercice des compétences des collectivités territoriales en matière d'interventions économiques en renforçant le rôle de la Région, dorénavant seule habilitée à attribuer certaines aides et dotée de la responsabilité exclusive de la définition, sur son territoire, des orientations en matière de développement économique.

En revanche, la Région n'a plus compétence pour définir les aides et décider de leur attribution en matière d'immobilier d'entreprise. Cette compétence relève désormais des communes et des EPCI à fiscalité propre. Toutefois, en accord avec ces derniers, la Région peut participer à ce financement dans le cadre d'une convention.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Afin de permettre de donner suite à la demande de financement déposée auprès de la Région Occitanie, par la SAS VALETTE FOIE GRAS, il convient de se prononcer sur le principe de l'attribution d'une subvention intercommunale au titre d'une aide individuelle à l'immobilier d'entreprise, et de solliciter le Conseil Régional pour participer à l'accompagnement financier de ce projet dans le cadre d'un dispositif contractuel.

Vu l'article L 1511-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020,

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 1 vote contre (Madame Georgina MURRAY) :

- attribue une aide individuelle à l'immobilier d'entreprise à la SAS VALETTE FOIE GRAS, dont le siège social est à Gourdon 46 300, d'un montant de 5 000 €,
- autorise Madame la Présidente à signer toutes pièces et documents utiles, et notamment avec la Région Occitanie et la SAS VALETTE FOIE GRAS pour l'attribution et le versement de la subvention susmentionnée.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-087 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION « AMIC CEOU » POUR LA FOURNITURE DE MONNAIE LOCALE « CEOU »

Rapporteur: Michel CAMMAS

Dans le cadre du service jeunesse, la Bicoque organise tous les ans au mois de juillet, pendant une semaine, des « chantiers jeunes ». Cette action a pour but de mener une mission citoyenne en proposant aux jeunes de travailler sur des chantiers communaux ou intercommunaux (nettoyage de sentiers de randonnées ou de petit patrimoine par exemple), tout en valorisant leur implication.

Lors de cette semaine, les matinées sont consacrées aux chantiers sous la surveillance des animateurs diplômés et les après midi à des ateliers éducatifs de loisirs et de découverte. Une bourse de loisirs est octroyée à chaque participant, à hauteur de 60 € pour la semaine de participation aux chantiers jeunes. Cette bourse de loisirs prend la forme de deux bons d'achats d'une valeur de 30€ chacun permettant aux jeunes d'effectuer des achats sur des commerces partenaires du territoire.

« Amic Céou » est une association dont la mission est d'émettre, de gérer et de promouvoir la monnaie locale complémentaire et citoyenne le « Céou ». Cette monnaie a été créée dans le but d'inciter les acteurs de l'économie et tous les citoyens à produire et à consommer localement dans le respect des humains et de la nature.

Ces deux démarches se rejoignant dans une volonté citoyenne, il paraît important d'expliquer aux jeunes adhérents de la Bicoque et participant aux chantiers, le fonctionnement de la monnaie locale et de leur en proposer l'utilisation. Ainsi, il est proposé que la bourse de loisirs octroyée soit toujours d'un montant de 60 € mais répartie en 30 € et 30 Céous (1 « Céou » valant 1 euro), ou 60 €, ou 60 Céous, au choix du jeune.

Pour ce faire, il convient de formaliser une convention de partenariat (jointe en annexe) entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'association « Amic Céou ». La Communauté de Communes deviendra adhérente de l'association pour un montant de 5 € par an, et pourra commander en amont un certain nombre de « Céou » et ceci afin de prendre en compte le délai de fabrication.

Le paiement se fera par virement administratif sur la base des « Céous » effectivement distribués aux jeunes à l'issue des chantiers.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 23 Mai 2017,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 1 vote contre (Monsieur André MANIE) :

- valide la conclusion d'une convention de partenariat entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et l'association « Amic Céou » pour la fourniture de la monnaie locale « Céou », dans les conditions ci avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré le jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 31 mai 2017

L'an deux mille dix sept, le trente et un mai à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Patrick LABRANDE, Vice-président de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 24 mai 2017

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles :

Gourdon : Paola BENASTRE – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Pouvoir de Jean-Louis CONSTANT à Sylvie THEULIER – Jean-Pierre COUSTEIL – Pouvoir de Marie-Odile DELCAMP à Patrick LABRANDE – Pouvoir de Philippe DELCLAU à Bernard BOYE – Nathalie DENIS – Liliane LEMERCIER – Georgina MURRAY - Pouvoir de Nadine SAOUDI à Liliane LEMERCIER – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel: Georges MARTINOT

Milhac:

Montamel : Jean-François BELIVENT

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Pouvoir de Jérôme MALEVILLE à Christian CHAVAROCHE

Peyrilles : Pouvoir de Stéphane MAGOT à Bruno SABATIER

Rouffilhac : Maurice HUGON

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean- Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel :

Uzech-les-Oules : Marcel BETAILLE

Le Vigan : Sylvette BELONIE– Pouvoir de Jean-Michel FAVORY à Sylvette BELONIE – Pouvoir de Françoise LAGRANGE à Daniel SOULADIE– Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Fabienne LALANDE - Christian LALANDE - Claude VIGIE – Bernard PEQUIN – Anne-Marie CHIMIRRI

A été élue secrétaire de séance : Georgina MURRAY

N°2017-088 : SERVICE ADMINISTRATIF ET FINANCIER- CONCLUSION D'UN CONTRAT AIDE ET SUPPRESSION DU POSTE CONTRACTUEL – CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Lors de sa séance du 29 mars 2017 (délibération n°2017-039), le Conseil Communautaire a validé la création d'un poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017, afin d'apporter un soutien au pôle administratif et financier. Au vu des compétences demandées, l'agent contractuel devait être recruté en référence à un grade de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale et sa rémunération basée sur le premier échelon de la grille indiciaire afférente accompagnée du régime indemnitaire en vigueur.

La procédure de recrutement n'a pas été fructueuse et le poste n'a pu être pourvu. En effet, cet emploi demandant à la fois des compétences en comptabilité et en rédaction administrative, il s'avère difficile de trouver des candidats avec ce type de profil. Afin de remplir au mieux, les missions allouées au poste, il paraît donc souhaitable d'ouvrir le recrutement vers des candidats moins expérimentés mais qui pourront être formés en interne ou/et en externe.

Il est donc proposé de supprimer le poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017 et de créer un poste, pour une durée d'un an, à compter du 10 juin 2017, à temps complet, rémunéré au SMIC, dans le cadre d'un contrat aidé de type Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE).

Ce type de contrat aidé permet l'embauche de demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi, de demandeurs d'emploi justifiant de 24 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 36 derniers mois, de demandeurs d'emploi résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus, de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi dont : jeunes de moins de 26 ans, sans diplôme ni qualification n'ayant pas pu être orientés vers un emploi d'avenir, demandeurs d'emplois justifiant de 12 mois d'inscription à Pôle Emploi au cours des 24 derniers mois, demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une protection internationale et bénéficiaires des minima sociaux. Le taux de prise en charge de l'aide octroyée par l'Etat, pour les contrats CUI-CAE se situe, selon les bénéficiaires, entre 55% et 90% du SMIC brut plafonné à 20 heures hebdomadaires. L'employeur, est lui, soumis à l'élaboration d'un parcours de formation, en faveur de la personne recrutée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité:

- valide la suppression du poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2017
- valide la conclusion d'un contrat aidé de type CUI-CAE, à temps complet, pour une durée d'un an, rémunéré au SMIC, à compter du 10 juin 2017, sur un poste de chargé de gestion administrative et financière,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP